



(Renouvellement)

**Projet Éducatif Territorial (PEDT) de
FLEVILLE DEVANT NANCY (54710)**

Durée de validité du PEDT
2018-2019
2019-2020
2020-2021

Option Plan mercredi (chapitre 5)

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Commune de Fléville devant Nancy (54710)	
Nom et prénom de l' élu de référence	Mme Laurence PECORARI
Fonction	Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires
Adresse	Mairie 18 rue du Château 54710 Fléville devant Nancy
Téléphone	03.83.26.35.25 - 06.87.92.06.70
Adresse électronique	laurence.pecorari@gmx.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	M. Séverin LESNIAK
Fonction	Directeur
Adresse	Mairie 18 rue du Château 54710 Fléville dt Nancy
Téléphone	03.83.26.35.25 – 06.37.54.91.22
Adresse électronique	servicescolaire@fleville.fr

Sommaire

- 1 **Quel est votre territoire ?**
- 2 **Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?**
- 3 **Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre ?**
- 4 **Comment le périscolaire est-il mis en place sur votre territoire ?**
- 5 **Quelle est l'organisation de la journée du mercredi sur votre territoire ?**
- 6 **Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**
- 7 **Procédure de signature**
- 8 **Vous souhaitez nous contacter ?**
- 9 **Fiche de synthèse de votre PEDT**

Ce document constitue une trame indicative de PEDT, vous pouvez le saisir directement en format numérique.

Une fois complété, vous pourrez le transmettre à la DDCS et à la DSDEN pour instruction et validation.

Les cadres gris apportent des éléments de réflexion sur les différents paragraphes traités. Vous pourrez utiliser les fiches jointes comme des repères méthodologiques.

Le PEDT se décline à partir :

- d'une ambition : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.

- d'une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.

- d'un principe : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

1 Quel est votre territoire ?

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- Fléville devant Nancy (54710)	2343 (au 01/01/2018)

Fléville-devant-Nancy, située à 9 km de Nancy et principalement connue pour son château de style Renaissance, est une commune de 2343 habitants (chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2018) composée de deux pôles d'habitation (le village et l'Orée du Bois) et de deux pôles d'activités (le Dynapôle de Ludres-Fléville et la zone commerciale de Frocourt Nancy porte Sud). Le secteur n'est pas organisé en groupement scolaire, et il ne s'agit pas d'un territoire situé en zone prioritaire.

D'une superficie de 7,4 km², la commune a conservé son caractère rural grâce à ses quelques 300 hectares classés protégés. Ces derniers font d'elle un des poumons verts de la Métropole du Grand Nancy dont elle est une des 20 composantes.

Située au sud de l'agglomération, la proximité d'axes routiers et autoroutiers importants lui permet d'être très facilement accessible. Fléville est également riche d'une vie associative très dynamique et, est dotée de nombreux équipements et bâtiments publics de qualité. Tous ces éléments conjugués constituent l'attractivité de la commune.

Indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées : 12/04/2018 (cf. document annexe 1).

Nombre d'enfants concernés	
Niveau maternel : moins de 3 ans :	0
Niveau maternel : entre 3 et 5 ans :	54
Niveau élémentaire :	121
Niveau secondaire :	0

Nombre d'établissements scolaires concernés : Groupe Scolaire Jules Renard comprenant	
École(s)maternelle(s)	1
École(s)primaire(s)	1

Organisation en **groupement scolaire** ? **Non**

La ou les écoles concernées relèvent d'un secteur REP, REP +, QPV, Contrat de ruralité ? **Non**

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif) :

Des locaux disponibles et d'une grande qualité, un tissu associatif dynamique et convivial, des ressources humaines internes mobilisables, compétentes et volontaires.

En effet, au-delà de l'enceinte du groupe scolaire Jules Renard et de ses équipements, la commune dispose d'une salle polyvalente entièrement dédiée au service périscolaire et à la restauration scolaire, d'une bibliothèque, d'une salle de musique, d'un gymnase, d'une salle d'arts martiaux, d'un court de tennis (couvert et découvert), d'un terrain de foot, d'un jardin pédagogique, d'une aire de jeux pour enfant à proximité directe des écoles (cf. document annexe 2).

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

Les structures sportives sont excentrées du groupe scolaire (de 500 à 800 m). Toutefois, dans le cas d'un déplacement nécessaire entre l'école et le lieu d'activité, les enfants sont accompagnés sous la responsabilité de la commune par un adulte (animateur et/ou employé municipal). La commune étant dotée de nombreux chemins piétonniers, le parcours n'est pas trop long et faisable en toute sécurité.

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que :

« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

2

Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?

Organisation du temps scolaire sur 4 jours

Les horaires des écoles, approuvés par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sont organisés sur 4 jours depuis la rentrée 2018/2019.

L'accueil périscolaire est un service municipal, créé depuis la rentrée 2018 et organisé en accueil collectif de mineur déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) (cf. document annexe 3).

Les horaires de ce nouveau service ont été adaptés aux nouveaux horaires des écoles et aux nouveaux besoins **notamment les mercredis**, où, pour offrir aux familles une grande souplesse de prise en charge, les enfants sont accueillis au choix :

A la demi-journée, avec repas possible en sus	A la journée, repas compris
Matin	Journée
Arrivée entre 7h30 et 09h00 le matin, Départ entre 12h et 12h30 (13h30 si repas)	Arrivée entre 7h30 et 09h00 le matin Départ entre 17h00 et 18h30 le soir
Après-midi	
Arrivée entre 13h30 (12h30 si repas) et 14h00 Départ entre 17h00 et 18h30 le soir	

Organisation de la semaine scolaire :

Ecole Maternelle* Jules Renard	Matin		Pause méridienne	Après-midi	
	Périscolaire	Classe	Restauration	Classe	Périscolaire
Lundi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Mardi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Mercredi**	7h30 / 12h30	-	12h30 / 13h30	-	13h30 / 18h30
Jeudi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Vendredi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30

Ecole Elémentaire* Jules Renard	Matin		Pause méridienne	Après-midi	
	Périscolaire	Classe	Restauration	Classe	Périscolaire
Lundi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Mardi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Mercredi**	7h30 / 12h30	-	12h30 / 13h30	-	13h30 / 18h30
Jeudi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30
Vendredi	7h30 / 08h30	8h30 / 11h45	11h45 / 13h45	13h45 / 16h30	16h30 / 18h30

* Il est à noter que les portes des écoles sont ouvertes 10 minutes avant l'heure d'entrée (soit 08h20 et 13h35).

Précisez le positionnement des activités pédagogiques complémentaires (APC)

En maternelle : Les APC sont mises en place de 16h30 à 17h30 le lundi.

En élémentaire : Les APC sont mises en place selon le planning annuel ci-dessous :

ORGANISATION des APC : année 2018-2019

	Mme Renier	Mme Cardona	Mme Deshayes	Mme Latar-Abousalim	Mme Decaux	M Boulay	Mme Duhaut
Nombres d'heures dues.	36h	36h	36h	27h	9h	9h	Décharge de direction
Jour et horaires d'APC	les lundis et mardis de 11h45 à 12h15	Les mardis de 16h30 à 17h30	Les mardis de 16h30 à 17h30	Les lundis et mardis de 11h45 à 12h15	Les vendredis de 11h45 à 12h15	Les mardis de 11h45 à 12h15	Décharge de direction
Organisation des heures pour la totalité de l'année 2018 – 2019.	Tous les lundis et mardis de l'année scolaire sauf les 3 premières semaines, + 3h d'entretien parents	Tous les mardis de l'année scolaire sauf les 3 premières semaines, + 3h d'entretien parents	Tous les mardis de l'année scolaire sauf les 3 premières semaines, + 3h d'entretien parents	Du 10/09/2018 au 07/05/2019 = 54 séances de 30min	P2: du 09/11 au 14/12 (3h) P3: du 18/01 au 02/02 (1h30) P4: du 08/03 au 29/03 (2h) P5: du 03/05 au 07/06 (2h30) = 18 séances de 30 min	Du 06/11/2018 au 02/04/2019 = 18 séances de 30 min	

3

Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre?

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Le Maire et/ou son adjointe chargée des affaires scolaires - les Directrices des écoles - Le Directeur de l'ACM et/ou son adjoint - 2 élus désignés issus de la commission scolaire communale	1 représentant de chaque association de parents d'élèves soit : - 1 membre de l'APELF - 1 membre de la FCPE - 1 membre du Préau	- 1 parent représentant les usagers

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage se réuni-t-il ?

Des réunions fixes sont organisées une fois par trimestre scolaire, soit 3 fois l'an.

Des réunions supplémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins ou à la demande de la majorité des membres.

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Un groupe de travail a été créé en amont de l'ouverture du service d'accueil collectif de mineur afin d'étudier une organisation administrative souple, aux tarifs adaptés permettant l'accès à tous. Une enquête relative au choix des nouveaux horaires et au retour à la semaine de 4 jours a été effectuée auprès des enseignants, des familles, des associations de parents d'élèves. De plus, le dialogue avec l'inspecteur de circonscription a été constant.

Autres modalités de fonctionnement :

Des échanges de proximité réguliers avec les parents d'élèves (élus ou non), les enseignants, l'équipe d'animateurs chargés du service périscolaire sont effectués sur le terrain et à la demande des intervenants.

Comment le périscolaire HORS MERCREDI est-il mis en place sur votre territoire ?

Locaux

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Locaux scolaires :

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy se situe au sein du groupe Scolaire Jules Renard, rue Jean Royer à Fléville devant Nancy (54710). Il dispose également de la salle Jules Renard, contiguë au groupe scolaire, équipée d'une cuisine aux normes, de sanitaires et d'une salle de restauration.

✚ Espaces intérieurs :

Les locaux du groupe scolaire, à disposition de l'accueil collectif de Fléville devant Nancy, sont répartis sur un vaste rez-de-chaussée et 2 salles en étage. Le rez-de-chaussée est séparé en deux parties communicantes (une partie pour les enfants de moins de 6 ans, une partie pour les enfants de plus de 6 ans). On entre dans les locaux par un vestibule d'entrée, ouvert sur les accès aux salles, équipé de bancs, de casiers et de crochets permettant aux enfants d'y déposer leurs sacs, leurs affaires et leur manteau le cas échéant. Le vestibule d'entrée constitue aussi un espace de communication par tracts et affichages pour les familles.

Hormis le sas d'entrée, le rez-de-chaussée est constitué :

- d'un bureau de direction,
- d'un espace « infirmerie » contenant la petite pharmacie (sous clé) et permettant à une personne (adulte ou enfant) de s'isoler en cas de besoin,
- d'une salle de pause/réunion,
- d'une salle de jeux et de motricité équipée et exclusivement réservée aux enfants de moins de 6 ans,
- d'une salle de lecture,
- d'une salle de repos équipée de petits lits exclusivement réservée aux petits,
- d'un espace informatique de plusieurs ordinateurs équipés de logiciels ludiques destinés aux enfants de moins de 6 ans,
- de deux salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'accueil collectif et exclusivement réservée aux enfants de moins de 6 ans,
- de trois salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'accueil collectif et exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,
- de deux blocs sanitaires, équipés de WC enfants (taille adaptée aux âges), d'un WC aux normes PMR et de WC adultes bien identifiés, le tout assorti de lavabos (taille adaptée aux âges),

- d'un espace de rangement pour les matériels d'animation réutilisables pour des manifestations récurrentes,
- d'une salle de sciences/travaux manuels ou de bricolage exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,
- d'une cuisine équipée d'une laverie, accessible uniquement aux adultes,
- d'un débarras (fermé) permettant la dépose des vêtements de l'équipe d'animation et contenant les produits d'entretien des locaux.
- d'une salle de jeux et de restauration en liaison chaude équipée avec du mobilier adapté pour les enfants de 3 à 6 ans et pour les enfants de 7-11 ans,

L'étage est constitué :

- de deux salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'accueil collectif et exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,

 Espaces extérieurs :

Au sein du groupe scolaire Jules Renard, l'accueil collectif de Fléville devant Nancy dispose :

- d'une cour extérieure, équipée de jeux aux normes, dédiée aux enfants de moins de 6 ans,
- d'une cour extérieure, équipée de panier de basket et de marquage au sol, dédiée aux enfants de plus de 6 ans,
- d'un préau surélevé de quelques marches et dont l'accès est protégé par un garde corps,

Autres locaux, précisez :

L'accueil collectif de mineur de Fléville devant Nancy dispose selon les activités proposées :

- des bâtiments communaux intérieurs et extérieurs (gymnase, salle d'arts martiaux, terrain de foot, court de tennis couvert et découvert), excentrés du groupe scolaire (500 à 800 mètres).
- d'une bibliothèque et d'une salle de musique toutes deux situées à la mairie soit à 20 mètres du groupe scolaire,
- d'un jardin pédagogique (potager, fruitiers) situé à proximité de l'école,
- d'une aire de jeux communale équipée et située à proximité de l'école.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux ? **Oui**

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux ? **Non**

La commune étant propriétaire de l'ensemble des locaux énumérés, les horaires de ceux-ci sont adaptés aux besoins et les enfants ont accès sans restriction à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.)

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy conçoit l'accueil d'un enfant en tant qu'individu, appartenant à un groupe, agissant avec et pour le groupe.

a. L'enfant en tant qu'individu à part entière

✚ Accueil personnalisé

Le temps dédié à l'accueil de loisirs est un moment privilégié pour l'enfant. Toutefois, si des enfants sont prêts à se lancer dans les activités proposées, d'autres auront besoin de prendre le temps d'observer, de se familiariser ou de se reposer. L'équipe d'encadrement est présente pour chacun des enfants qui expriment des besoins différents pour appréhender la journée. Cela permet de proposer un accueil personnalisé, respectant profondément les rythmes individuels.

✚ Mise en place des repères

Les enfants ont accès à toutes les activités (adaptées selon les âges). L'équipe d'animation met en place des repères visuels pour bien délimiter les espaces autorisés des espaces plus restreints, et des repères temporels pour permettre à l'enfant de bien s'approprier les lieux. L'espace est en constante évolution, en corrélation avec les activités proposées : décors des locaux et des espaces extérieurs, présentation des réalisations des enfants, invitation des familles lors de mini-spectacles... La construction de repères fiables est la première étape à une acquisition de l'autonomie.

Pour les parents, un portail famille est mis à leur disposition via lequel ils ont accès à toute communication concernant leur enfant. Un planning des activités proposées est affiché et téléchargeable via ce portail. De plus, la souplesse de gestion mise en place permet aux familles de modifier leur inscription à tout moment selon leur besoin et/ou leurs contraintes dans le respect des délais prédéfinis. Un trombinoscope des intervenants précisant leur rôle et l'activité qu'ils encadrent est affiché en permanence à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ce dispositif facilite le contact et oriente facilement les enfants et les familles vers l'animateur dédié à leur enfant.

b. L'enfant en tant que partie intégrante d'un groupe

✚ Permettre à l'enfant d'acquérir son autonomie

L'enfant, à travers le jeu, la découverte d'activités culturelles, la vie en collectivité, trouve sa place au sein du groupe. Il y prendra un rôle, assumera un statut et jouera une fonction qui lui est propre. Le but est de favoriser l'apprentissage de la sociabilité et d'accéder à une autonomie relative à chaque enfant.

✚ Responsabiliser l'enfant

Lorsque l'équipe d'animation fait participer les enfants à la vie de l'accueil collectif, les animateurs leur confèrent des responsabilités adaptées comme le rangement du matériel, l'implication individuelle au moment du service de restauration (desserte), ou l'aide aux camarades pendant les activités. Ainsi, les enfants prennent confiance en eux et acquièrent des repères. Ils prennent aussi conscience que leurs actes ont un effet sur le groupe. Ils abordent ainsi la notion de responsabilité.

c. L'enfant en tant qu'apprenant de son entourage

Développer le sens créatif et l'imagination

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy n'a pas seulement pour but de socialiser l'enfant. Il a aussi pour vocation de développer son esprit critique et créatif. C'est en abordant des thèmes enrichissants, par le jeu, le sport collectif, les activités manuelles (bricolage, matières à modeler...), et les activités de découverte culturelle (musique, art, sciences, expression théâtrale...) que l'équipe d'encadrement donne les moyens aux enfants de développer leur imagination, leur habileté et l'envie de découvrir d'autres horizons.

Aiguiser la curiosité du monde qui l'entoure

Espace éducatif à par entière, l'accueil collectif de Fléville devant Nancy doit prendre place dans son environnement, en l'élargissant les activités vers le milieu international. C'est pourquoi l'accueil collectif de Fléville devant Nancy travaille à approfondir les connaissances des enfants, en les amenant à découvrir d'autres pays, d'autres cultures (Anglo-saxonne, Germanique...). L'enfant devient alors acteur de son environnement et non pas uniquement spectateur. En intégrant de nouvelles découvertes de vie, il aiguisé son esprit critique.

d. L'enfant en tant qu'acteur de son environnement et de son évolution

Devenir acteur de la vie de l'accueil collectif

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy est orienté pour que l'enfant devienne acteur de la vie de la structure. Le rendre participatif, c'est l'amener à s'impliquer dans sa transformation et son évolution.

Devenir acteur dans le village

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy est orienté pour que l'enfant devienne acteur de la vie de la commune. Le rendre participatif, c'est l'amener à s'investir davantage dans la vie de la collectivité (notamment en participant à son embellissement), à se constituer partie intégrante du village, à se l'approprier et participer à sa transformation et son évolution. C'est en devenir citoyen.

Permettre à l'enfant de construire son parcours éducatif

L'animation ne doit pas être synonyme d'occupation, mais plutôt d'émancipation à travers l'appartenance à un groupe et l'accès à une identité personnelle. Effectivement, le microcosme d'un accueil de loisirs se caractérise essentiellement par les règles de vie qui gèrent la dynamique de groupe au quotidien. Les enfants doivent s'approprier ces normes qui garantissent le respect d'autrui, la solidarité, la liberté d'expression.

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy n'est pas un lieu de consommation d'activités, mais un lieu permettant à l'enfant de construire son parcours éducatif.

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- 1. Permettre à l'enfant de vivre pleinement ses temps libres en respectant ses besoins, ses envies et ses rythmes de vie**
 - En assurant la sécurité physique, morale et affective de l'enfant ;
 - En offrant écoute et réconfort dans un cadre rassurant et protecteur ;
 - En proposant des activités qui sollicitent peu d'attention cognitive ;
 - En adaptant les activités aux plus petits.

- 2. Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité chez l'enfant**
 - En faisant participer l'enfant à la vie quotidienne de l'accueil collectif (aide pour débarrasser la table, rangement des jeux utilisés, aide au nettoyage après certaines activités particulièrement salissantes...);
 - En sensibilisant l'enfant au respect (de soi, d'autrui, du matériel, des locaux, des espaces verts) ;

- 3. Favoriser la complémentarité entre les enfants pour être dans l'émulation de groupe et non dans la compétition**
 - En favorisant la mixité ;
 - En proposant des activités différentes, mais complémentaires de l'enseignement scolaire ;
 - En encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des projets collectifs qui nécessitent l'implication de tous.

- 4. Faire prendre conscience à l'enfant de ses capacités et de son corps par des activités diverses et variées**
 - En stimulant les capacités psychomotrices et intellectuelles de l'enfant, adulte en devenir ;
 - En offrant des activités diversifiées dont le point commun sera le plaisir du jeu ;
 - En poussant l'enfant à se dépasser via la prise de confiance en soi ;

- 5. Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité**
 - En proposant des activités de découverte, des sorties ;
 - En favorisant les activités d'apport culturel et humain ;
 - En proposant des activités autour des cultures étrangères.

- 6. Encourager l'implication des enfants dans la vie du village**
 - En organisant des activités en partenariat avec les acteurs du territoire ;
 - En proposant des activités d'éducation citoyenne ;
 - En proposant des activités de découverte des savoirs faire locaux.

- 7. Favoriser le choix de l'enfant**
 - En proposant des activités variées : culturelles, artistiques, sportives, citoyennes...
 - En donnant la possibilité de ne pas participer à une activité spécifique ;
 - En préparant les plus grands à leur entrée au collège.

Activités proposées

Description des thématiques d'activités retenues.

Les plannings des activités périscolaires et/ou des activités de vacances (cf. annexe 4 et annexe 5) sont affichés à l'entrée des locaux, téléchargeables sur le portail famille et consultables sur le site internet. Toutefois, ils ne lient pas l'équipe d'animation, laquelle se réserve un droit de modification en fonction des attentes des enfants, de la météo ou autres.

L'équipe d'animation veille à proposer des activités variées. Plusieurs grands domaines d'activités peuvent être proposés :

- Activités physiques & sportives (foot, multisports, jeux collectifs, hip-hop, basket, danse, badminton, gym...)
- Activités artistiques, culturelles et patrimoniales (visites culturelles, danse de rue, équilibre, jeux de société, chant/chorale, découvertes de la musique, du livre, du monde, des langues...)
- Activités scientifiques et technologiques (découverte des sciences, expositions...)
- Jeux de stratégie, jeux collectifs, grands jeux d'extérieur
- Activités d'éducation, à l'environnement et au développement durable (découverte de l'environnement, de la faune, de la flore, embellissement de la commune, jardin pédagogique...)
- Temps calmes (repos, détente, ateliers lecture, jeux de société...)
- Activités ludiques et créatives

Les animateurs ont libre choix des activités qu'ils proposent, si l'animateur aime ce qu'il fait, ses activités en seront meilleures. Une alternance d'activités toniques et d'activités douces est organisée pour chaque enfant. L'âge du public concerné est pris en compte via l'adaptation du niveau de difficulté et la durée dans le temps des activités proposées.

Comme exposé dans les objectifs, différents groupes d'âges seront créés pour répondre au mieux aux besoins et aux envies des enfants. L'enfant demeure libre dans le choix de ses activités.

Ces groupes valent pour les activités, durant les temps de la vie quotidienne (accueils, repas et goûters). Ensuite les groupes disparaissent au profit d'un seul et unique groupe pour favoriser la cohésion de celui-ci.

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Le PEDT s'articule avec plusieurs compétences constitutives du socle commun, notamment :

- Pratique d'une langue vivante étrangère,
- Culture humaniste et citoyenneté,
- Compétences sociales et civiques,
- Autonomie et initiative
- Prise de confiance en soi
- Activité de réflexion
- Initiation à l'environnement et au développement durable

Liste non exhaustive des intervenants extérieurs

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes*
- Enseignants rémunérés par la municipalité ou l'intercommunalité
- Bénévoles
- Associations

* L'équipe permanente de l'Accueil Collectif de Mineur de Fléville devant Nancy est constituée de :

- 1 Directeur : Stagiaire BAFD. Il est le garant du projet pédagogique, il forme les animateurs non diplômés et assure la gestion administrative de l'accueil collectif. Il est l'intermédiaire entre l'équipe technique et l'équipe pédagogique mais aussi entre l'organisateur et l'équipe pédagogique.
- 1 Directeur Adjoint : Stagiaire BAFD. Il assure les missions du directeur en son absence en plus des missions courantes d'un animateur.
- 4 Animateurs diplômés : Titulaires du BAFA ou équivalence. Ils sont chargés de proposer des activités aux enfants en lien avec le projet pédagogique. Ils ont aussi la mission de former les stagiaires et les animateurs sans formation.
- 1 Moniteur éducateur : Titulaire du diplôme d'état, il encadre l'aide aux leçons.
- D'intervenants professionnels ponctuels : Ils sont qualifiés dans un domaine particulier et recrutés, en sus de l'équipe permanente, selon les activités mises en œuvre (ex : professionnel circassien).
- 1 personnel de cantine : Il gère l'intendance technique au moment du repas (mise en plat, couper le pain, vaisselle, entretien de la cuisine).

Dont :

- Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
- Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Précisez : Des conventions de fonctionnement et de financement sont mises en place entre la commune et les associations socioculturelles non bénévoles. Les délibérations afférentes sont votées en conseil municipal. Les autres intervenants sont rémunérés sur facture de prestation de service en lien avec le bon de commande édité.

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input type="checkbox"/> Non	

Précisez : A l'accueil collectif de Fléville devant Nancy, la formation régulière du personnel permanent fait partie intégrante du dispositif et s'inscrit dans une démarche de développement des compétences.

Nombre de personnes concernées : 4

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

- Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) : 2 personnes sont déjà engagées dans la démarche de formation au BAFD. Les 2 devraient finaliser leur diplôme via leur stage final au cours de l'année 2019.
- Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation) : 4 personnes vont être formées (hygiène des locaux, relations avec les enfants, dialogue avec les familles...) via le centre de gestion.
- Autres : Au regard de la viabilité de la structure, des postes vont être ouverts sous statut fonctionnaire à l'horizon de la rentrée 2020. Aussi, afin de stabiliser leur situation professionnelle, les agents seront accompagnés pour se former sérieusement à la préparation des concours de la filière animation.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : Sans objet

Thématiques de formations privilégiées : BAFA/BAFD, CAP Petite enfance, Communication, Entretien des locaux, Premiers secours...

Accueil des publics particuliers sur le temps périscolaire

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ? **Oui**

Précisez : Dès la rentrée 2014-2015, lors de la mise en place de son premier PEDT, la commune a mis l'accent sur l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité en développant l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps. La manière de procéder est de fait bien rodée et cet accompagnement se fait lien avec les familles, au cas par cas, en fonction de la pathologie de l'enfant et des recommandations médicales (P.A.I.).

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ? **Oui**

Précisez : Le dispositif de formation est mis en place, en lien avec les familles, et au cas par cas en fonction des besoins de l'enfant. (ex : formation dispensée à un accompagnant par le SESSAD dans le cas d'un enfant autiste).

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

Mise en place d'une fiche sanitaire remise avec la fiche d'inscription, et dialogue entre la commune, les enseignants et la famille afin de trouver une solution cohérente et pérenne à l'accueil de l'enfant (ex : prise en charge d'un enfant diabétique et d'un enfant cardiaque).

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire & scolaire : Elle se déroule lors du retour à l'école pour les petits, sous la responsabilité des enseignants. Toutefois, entre la fin du repas et le moment de rejoindre l'école, tous les enfants seront invités à profiter d'un temps calme pour se détendre et se reposer.

Extrascolaire : Elle se déroule après le repas pour les petits qui le désirent ou à la demande des parents. Les enfants ne seront pas réveillés sauf indication contraire des parents. Les plus grands sont invités à profiter d'un temps calme pour se détendre et se reposer.

Dans les 2 cas, les enfants dorment selon leur besoin sous la surveillance d'une ATSEM ou d'un animateur.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

L'équipe d'encadrement est présente pour chacun des enfants qui expriment des besoins différents pour appréhender cette partie de la journée. Cela permet de proposer un accueil personnalisé, respectant profondément leurs rythmes individuels. Tous les moyens sont mis en œuvre pour respecter leur rythme biologique. Toutefois, concernant la sieste, ils peuvent être réveillés à une heure précise, sur demande expresse des parents.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

La matérialisation d'une petite pause de 10 minutes entre chaque période (activité, repas, sieste...) permet aux enfants de faire la transition entre les différents temps de la journée.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

L'information des familles se fait par voie d'affichage sur les panneaux d'entrée des locaux et au sein du groupe scolaire. Le projet éducatif est un document téléchargeable via le portail famille et sur le site internet de la commune. De plus, il est envoyé systématiquement aux directrices des écoles et aux représentants des parents d'élèves. Le projet éducatif peut par ailleurs être transmis à chaque personne qui en fait la demande.

Pour faciliter la communication, un personnel administratif municipal affecté à l'accueil en charge des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et du CCAS, assure l'interface entre l'équipe municipale, l'équipe enseignante, l'équipe de l'accueil collectif et les parents d'élèves. Une adresse courriel (servicescolaire@fleville.fr) et un numéro de portable (06.37.54.91.22) spécifiques ont été mis en place pour tout renseignement.

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- Inscription à la journée
- Inscription à la semaine
- Inscription au mois
- Inscription à l'activité
- Autre, précisez :

L'accueil d'un enfant doit faire l'objet d'une inscription administrative valable pour l'année scolaire **ET** d'une réservation préalable, **dans le respect des délais impartis**, soit sur le portail famille, soit directement auprès de la direction de l'accueil collectif.

Les modalités d'inscription, d'annulation, de facturation, de paiement des prestations font l'objet d'un règlement intérieur adopté par délibération N° 2018-51 du Conseil Municipal du 30 mai 2018 (cf. document annexe 6) et d'un règlement financier adopté par délibération N° 2018-52 du Conseil Municipal du 30 mai 2018 (cf. document annexe 7).

Service périscolaire/scolaire :

L'accueil du matin, et/ou du midi, et/ou du soir, doit faire l'objet d'une réservation préalable sur le portail famille (jusqu'à la veille à minuit) ou directement auprès de la direction de l'accueil collectif (jusqu'à la veille à 18h30). Les réservations sont validées quotidiennement par les services municipaux. Toute heure entamée est due.

Toute demande faite hors délai :

- Est validée en fonction des places disponibles, au regard des plannings des personnels et des effectifs imposés par notre agrément,
- Est facturée au tarif « Urgence ».

L'annulation du service peut se faire sur le portail famille (jusqu'à la veille à minuit) ou directement auprès de la direction de l'accueil collectif (jusqu'à la veille à 18h30). **En cas d'absence pour maladie de l'enfant**, il est possible de s'adresser directement au directeur de l'accueil collectif **le jour J jusqu'à 8h30 au plus tard**.

Toute absence, et/ou demande d'annulation faite hors délai, est facturée au tarif en vigueur.

Service extrascolaire :

1. Pour les congés scolaires : La possibilité de réservation est ouverte jusqu'à minuit **au plus tard 30 jours francs en amont**. La réservation se fait obligatoirement pour une semaine pleine, repas compris. Une fois ce délai passé, les familles peuvent toujours inscrire leurs enfants auprès du directeur de l'accueil collectif de mineur dans la limite des places disponibles. L'annulation est possible au plus tard 30 jours francs en amont (sauf cas de maladie justifiée de l'enfant).
2. Pour les congés d'été : La possibilité de réservation est ouverte jusqu'à **mi avril**. La réservation se fait obligatoirement pour une semaine pleine, repas compris avec paiement à la réservation. Une fois ce délai passé, les familles peuvent toujours inscrire leurs enfants auprès du directeur de

l'accueil collectif de mineur dans la limite des places disponibles. A partir de 2 semaines réservées, le paiement est facturé en trois fois (1/3 à la réservation, 1/3 fin mai, 1/3 fin juin). L'annulation est possible sans pénalité **jusqu'à mi-avril**. Au-delà, elle donne lieu à remboursement dans les délais suivants (sauf cas de maladie justifiée de l'enfant) :

- Annulation 6 semaines avant le début du séjour = 50% du premier tiers reste acquis,
- Annulation entre 6 semaines et 15 jours avant le début du séjour = le premier tiers reste acquis,
- Annulation de 15 jours ou moins avant le début du séjour = le premier tiers reste acquis + 50% du 2^{ème} tiers.

Raisons : Les choix effectués répondent au mieux aux attentes mises en exergue, via une enquête réalisée en janvier 2018, par la majorité des familles dont les enfants sont scolarisés à Fléville devant Nancy notamment :

- assurer une prise en charge des enfants en lien avec les nouveaux horaires des écoles votés aux Conseils des Ecoles du 12/01/18 et au Conseil Municipal du 18/01/18,
- offrir un maximum de souplesse de fonctionnement,
- étendre le service d'accueil des enfants aux petites vacances scolaires, puis aux congés d'été.

Contribution financière des familles le cas échéant pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

La commune de Fléville devant Nancy a mené une enquête précise sur les tarifs pratiqués au sein de la métropole du Grand Nancy et a travaillé en étroite collaboration avec les services de la CAF pour élaborer une grille tarifaire favorisant l'accès de tous les enfants.

Un groupe de travail, composé d'élus et d'usagers, est intervenu également dans la répartition et la composition de la grille afin que la participation des familles soit modulée selon les ressources.

Ainsi, trois tranches de quotient familial ont été définies pour chaque service proposé. Les tarifs sont soumis au vote du Conseil Municipal (cf. document annexe 8).

Quels sont les moyens alloués à l'équipe pédagogique du périscolaire pour organiser et évaluer l'accueil ?

Il est prévu d'évaluer l'accueil collectif via des enquêtes réalisées de façon volontaires et anonymes auprès des familles, des enfants, et des personnels.

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement)

La première année, la périodicité d'évaluation est prévue :

- Au bout de six semaines de fonctionnement pour le service d'accueil périscolaire, puis en milieu et en fin d'année scolaire,
- A l'issue de la période passée pour les congés scolaires et les congés d'été.

Les années suivantes, un calendrier d'évaluation se fera en fonction des retours du comité de pilotage, au regard de la satisfaction affichée ou non, des parents et/ou des enfants.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Les outils d'évaluation et les indicateurs retenus doivent être définis en amont, le bilan permettra de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs éducatifs proposés.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités complémentaires de l'enseignement scolaire ; - Encourager l'entraide et la solidarité; - Offrir des activités sollicitant peu d'attention cognitive ; - Adapter les activités aux plus petits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscrits, - Nombre de participants, - Nombre d'abandons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comportement des enfants (entraîn, rejet etc.), - Satisfaction exprimée par les parents, - Bilan des questionnaires de satisfaction réalisés.

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »